

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2025

**DELIBERATION N° 4 : Reversement d'une aide financière reçue du FPHFP à un agent du
Centre de gestion, reconnu travailleur handicapé**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 19 mai 2025

Etaient présents : 13 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Sarah KLINGLER, M. Michel ROY.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, Mme Armelle CASSIN, M. Fabrice MICHELET, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL, Mme Laurence VIOLLEAU.

Le Président informe le Conseil d'administration que le Centre de gestion attache une grande importance aux aides proposées par le FIPHFP pour faciliter les conditions de travail de ses agents, notamment des agents intérimaires.

Sur proposition de Cap Emploi, le CDG79 a déposé auprès du FIPHFP une demande d'aide financière pour un agent intérimaire en situation de handicap, et en mission au sein d'une commune entre mars et juin 2025.

Cette aide d'un montant de 530 euros est sollicitée au titre d'un « besoin individuel spécifique à couvrir pour les personnes en situation de précarité déterminé sur prescription de Cap emploi » pour aider l'intéressé à couvrir ses frais de déplacement domicile-travail (40 kms par jour).

Une fois obtenu le montant demandé, le CDG79 devra alors reverser l'intégralité de la somme perçue à l'agent concerné.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- DONNE son accord pour reverser l'aide accordée par le FIPHFP à l'agent intérimaire concerné pour un montant de 530 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement desdites sommes et à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Délibération télétransmise en Préfecture le : **03 JUIN 2025**
Accusé réception le : **03 JUIN 2025**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **03 JUIN 2025**
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : **03 JUIN 2025**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

